

23 Juillet 2024

Comité de Projet Bazouges Cré sur Loir

IMAGINÉ PAR



www.photosol.fr



01 Loi APER: Comités de Projets

02 Présentation de Photosol

03 Projet de Bazouges Cré sur Loir : Présentation et chiffres clés

04 Temps d'échanges



1

Loi APER et Comités de projets

Qu'est-ce-que les comités de projets ?

Des temps de dialogue instaurés par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

→ ***Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.***

Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :



- ❖ Les membres de droit
 - ✓ Le **porteur de projet**,
 - ✓ Un **représentant de la commune d'implantation** du projet,
 - ✓ Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
 - ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe de la commune** d'implantation du projet
- ❖ Les membres invités
 - ✓ La préfecture
 - ✓ Les propriétaires et exploitants



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet

Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions



2

Présentation de Photosol

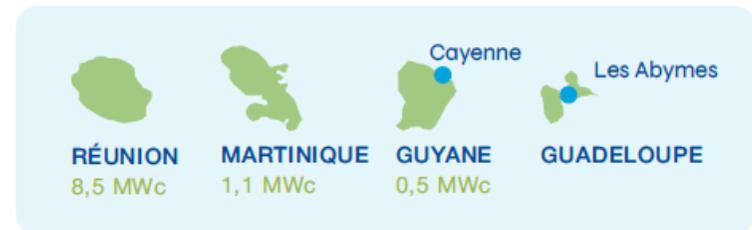
Photosol en France et en Outre-mer

Une maîtrise de tous les métiers du photovoltaïque

16 ans
de savoir-faire

91 installations
dont **19 parcs**
agrivoltaïques

900 MWc
en exploitation
et prêts à construire



● Nos agences en régions

Les grandes étapes de développement du projet

T3 2022 – T4 2023

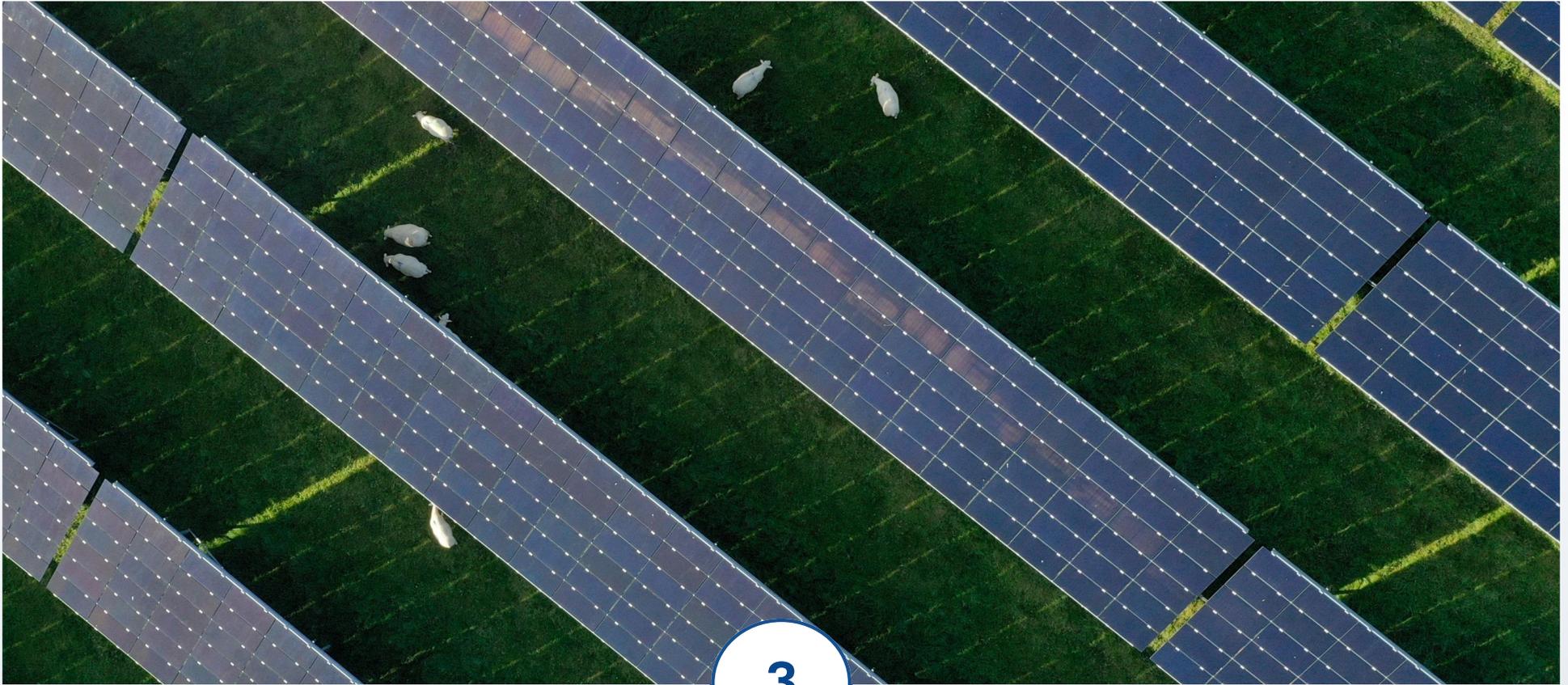
T2 2024

T3 - 2024

- Lancement des études environnementales et paysagères :
 - Inventaires faune /flore
 - Réalisation de l'évaluation environnementale
- Première rencontre avec la mairie et la communauté de communes
- Elaboration d'un projet agricole adapté

- Premières propositions d'implantation
- Présentation du projet au conseil municipal et intégration en zone d'accélération
- 2^{ème} présentation du projet à la CC du Pays Fléchois
- Pôle ENR – rencontre avec la DDT
- Finalisation du projet agricole

- **Présentation du projet lors du Comité de Projet**
- **Rencontre avec les riverains**
- **Dépôt à venir** de la demande de permis de construire



3

Le projet de Bazouges-Cré sur Loir

L'agrivoltaïsme c'est quoi ?



L'agrivoltaïsme a été défini dans la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables de mars 2023.

La **loi APER** définit le cadre des installations agrivoltaïques :

- **Projet qui allie production agricole et production énergétique**
- **La production agricole doit rester l'activité principale de la parcelle**
- L'installation doit être **réversible**
- L'installation doit **rendre au moins l'un des 4 services** suivants :



L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique



L'adaptation au changement climatique



La protection contre les aléas



L'amélioration du bien-être animal

Le projet agrivoltaïque – Présentation de l'exploitation



Propriétaire : **Françoise Crouigneau Dorion**

Exploitant : **Pierre Crouigneau**

Surface de l'exploitation de **100 ha (bois compris)**

Reprise de l'exploitation familiale

Cheptel de **220 Moutons Vendéens**

Double actif : à **Vilmorin en R&D** (40 kms de la ferme)

Pâturage tournant dynamique pour valoriser au mieux la biomasse produite

Valorisation des haies et bois avec la production de plaquettes forestières



Type d'exploitation : **Ovin viande**



Le projet agrivoltaïque – Une exploitation en développement

Les différents projets menés par Pierre Crouigneau sur l'exploitation :

- Passage à **temps plein** sur l'exploitation
- **Augmentation du cheptel** pour un rythme de croisière à **300 brebis productive**
- **Ajout d'une période d'agnelage** afin de pouvoir valoriser la production ovine sur une période de vente supplémentaire
- Développement de la **production de « roseau »** sur la parcelle humide pour satisfaire les besoins pour le paillage hivernal de la bergerie
- Travail sur des **nouvelles méthodes de pâturage**, avec des discussions en cours sur du pâturage des couverts végétaux en partenariat avec un exploitant céréalier



Un projet agrivoltaïque qui respecte les recommandations à toutes les échelles



Au niveau national :

- Respect de la loi APER et ses principes (maintien de la production agricole, réversibilité, services).



Au niveau départemental :

- Respect des préconisations de la Chambre d'Agriculture.



Au niveau de l'exploitation :

- Adaptation à la production et aux contraintes liées à l'itinéraire technique de l'exploitant.

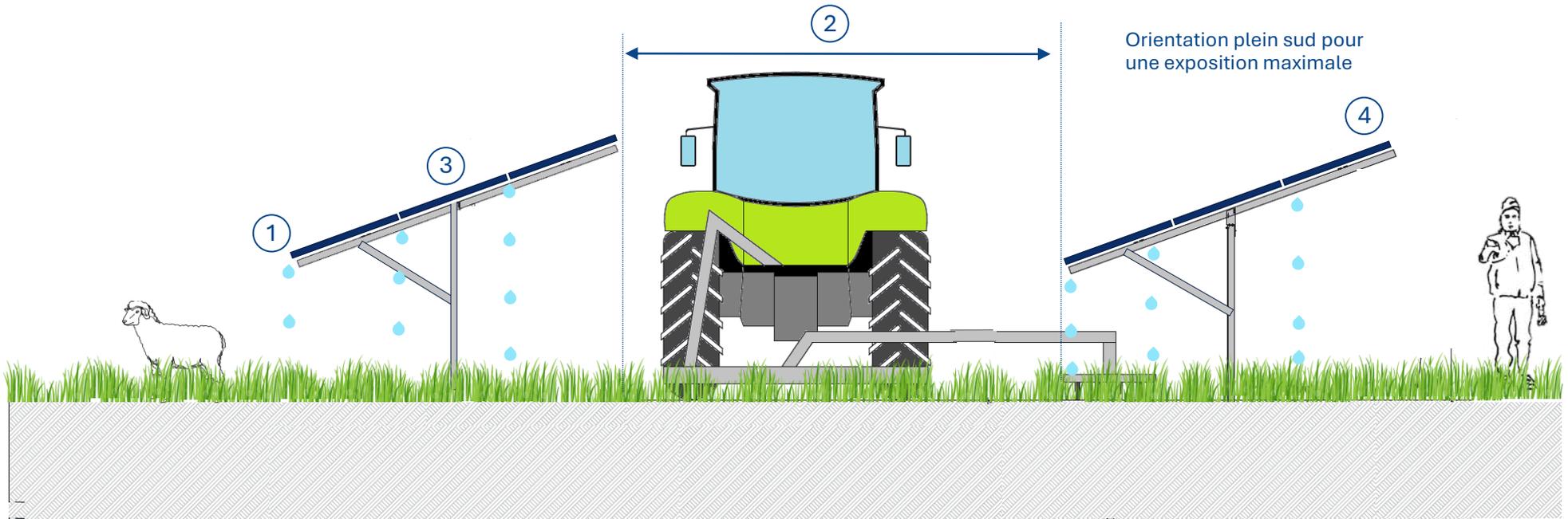
Les aménagements du parc agrivoltaïque

Aménagements agrivoltaïques pris en charge par PHOTOSOL :

- Portails
- Parc de contention
- Passage tous les 150 m environ afin de faciliter le déplacement de l'éleveur sur l'installation et la surveillance des bêtes
- Clôtures faisant le contour du parc
- Clôtures mobile gérées par l'exploitant
- Abreuvoirs
- Réimplantation de la prairie



Les installations fixes adaptées pour l'élevage ovin



① Point bas à **1,20 ou 1,50 m** selon la nature du sol (afin d'éviter d'utiliser du béton et comme la demande la FNO)

② Espace entre **les tables de 4,3 m**

③ Structure type **mono-pieux et 3 panneaux en position horizontale inclinés à 20°**

④ Puissance de **~ 0,6 - 0,8 MWc par hectare**

- Augmenter la **période de pâturage**
- **Réimplantation** de la prairie avant construction et après construction
- Zone de vie stabilisée qui permet la manipulation des animaux plus facilement
- Garantir un **ombrage pour les brebis** lors des périodes estivales, dans le but d'améliorer leur bien-être
- Respect des contraintes d'exploitations et du gabarit des ovins :

Les caractéristiques du site de Bazouges Cré sur Loir



Surface d'étude : **63 ha**



Nature : **Agricole**



Document d'urbanisme : **PLUi du Pays Fléchois (modification en cours)**



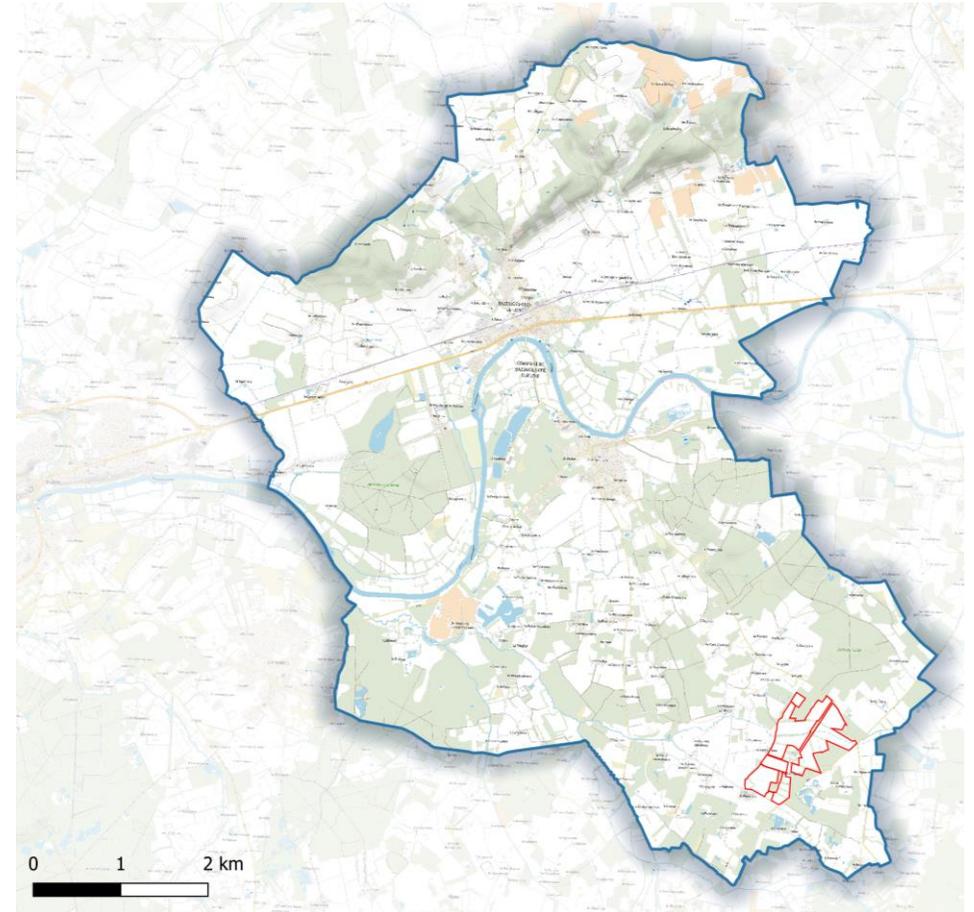
Calendrier du projet :

- ✓ **Dépôt du PC : T3 2024**
- ✓ **Instruction du PC : de 12 à 18 mois**



Localisation :

Au Sud-Est de la commune



Une analyse multicritère pour sélectionner ce terrain

Existence d'une surface minimale exploitable

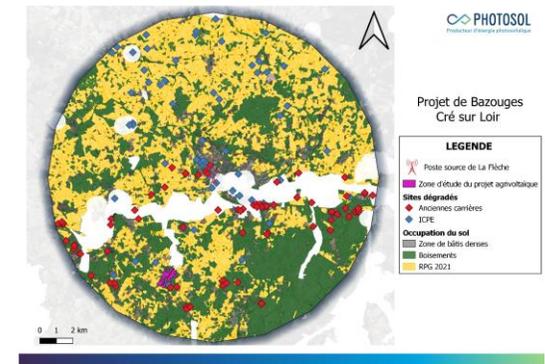
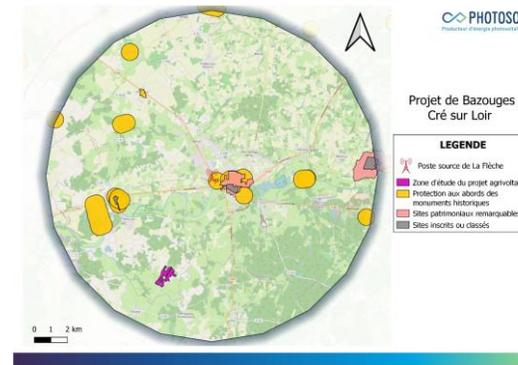
Existence d'une topographie favorable au projet

Possibilité d'un raccordement au réseau suffisamment proche

Absence de sensibilité paysagère et environnementale

Dans un rayon de 10 km au poste source : 10 ICPE et 7 carrières analysées.

L'analyse des potentialités de déploiement d'installations photovoltaïques au sol dans un rayon de potentialité de raccordement sur le poste source de la Flèche est faible. Aucun site ayant accueilli une activité d'extraction de matériaux ou une activité industrielle et situé en dehors de parcelles cultivées ou boisées ne semble plus intéressant que le site de Bazouges Cré sur Loir visé par le projet agrivoltaïque.



Un zonage en mise en compatibilité avec le projet

Document d'urbanisme : **PLUi du Pays Fléchois**

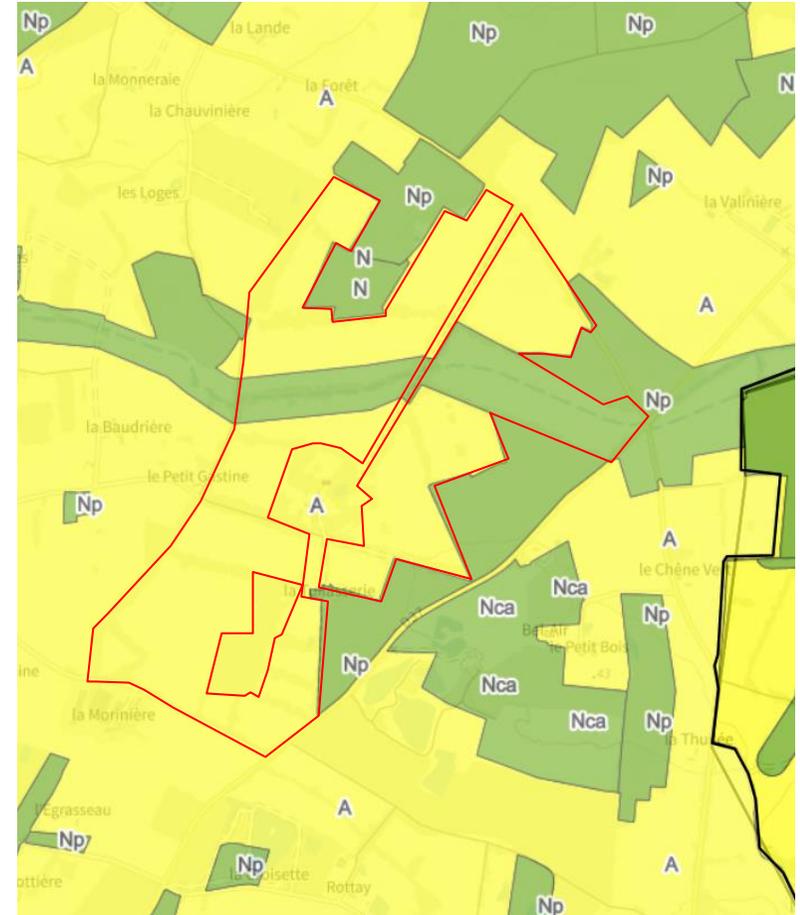
Zonage A :

- Le zonage actuel n'est pas compatible avec une installation agrivoltaïque
- **Modification du PLUi est en cours – enquête publique réalisée du 22 avril au 18 mai 2024**

« Sont admis en zone A : Les constructions et équipements de production d'énergies renouvelables :

L'agrivoltaïsme, sous réserve :

- Que l'agriculture reste l'activité principale ;
- Que l'installation soit réversible.
- De plus, les projets agrivoltaïques doivent apporter à l'activité agricole un de services suivants, et
- ne pas induire une détérioration à deux d'entre eux :
- Une amélioration du potentiel et de l'impact agronomique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La protection contre les aléas ;
- L'amélioration du bien-être animal. »



Les enjeux écologiques du site de Bazouges Cré sur Loir



Zonages de protection : **Aucun périmètre de protection dans la zone immédiate. Une Natura 2000, une réserve naturelle régionale et des ZNIEFFs de type I et II dans la zone éloignée**



Inventaire du terrain : **AEPE Gingko – janvier 2023 à octobre 2023**



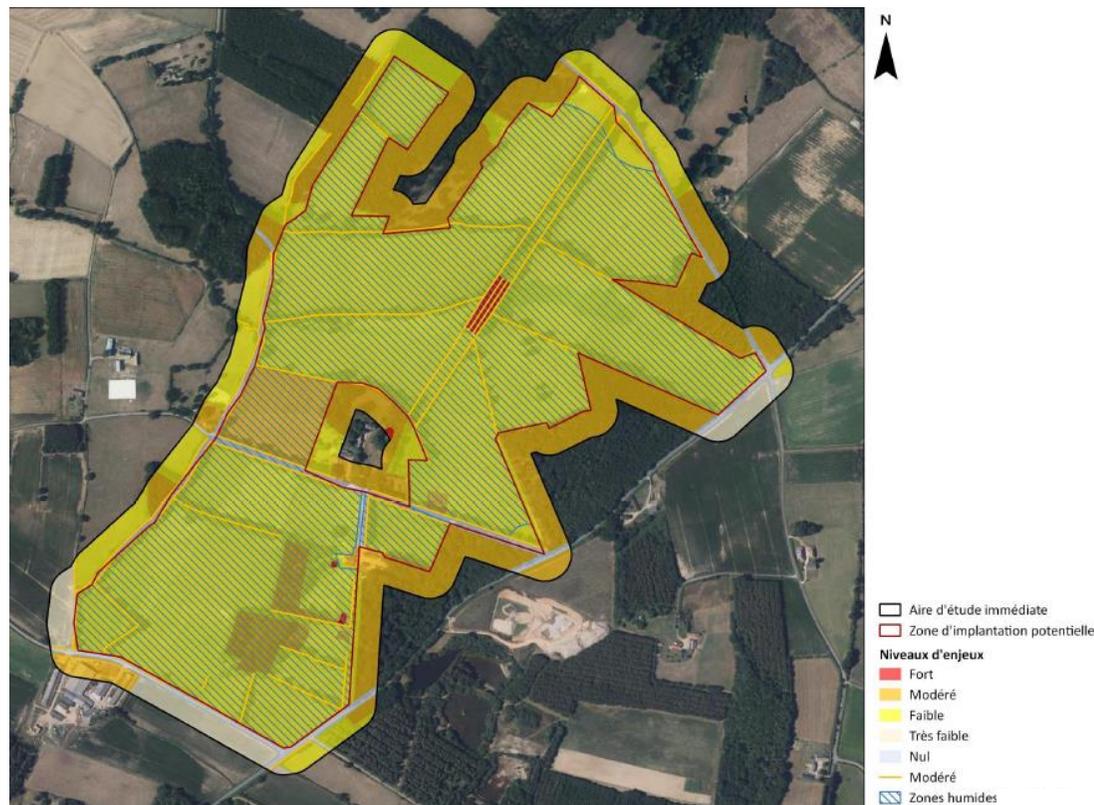
Enjeux flore – habitat : **Des enjeux globalement faibles - site composé majoritairement de prairies**



Enjeux Zones Humides : **Présence de zones humides sur la quasi-totalité des terrains sur critère pédologique dont 11,5 ha sur critère floristique.**



Enjeux Faune : **Globalement des enjeux faibles à modérés**



Des enjeux faibles à modérés.

Les enjeux forts et modérés sont situés au niveau des haies, boisements et bâtiments. Ils sont évités dans le cadre de la conception du projet. Des mesures d'évitement et de compensation seront mises en place pour les zones humides.

Les enjeux paysagers du site de Bazouges Cré sur Loir



Monuments historiques : **Château de Bazouges Cré sur Loir à 5,5 km et le Château de la Barbée à 5,7 km (aucune covisibilité depuis ce monument)**



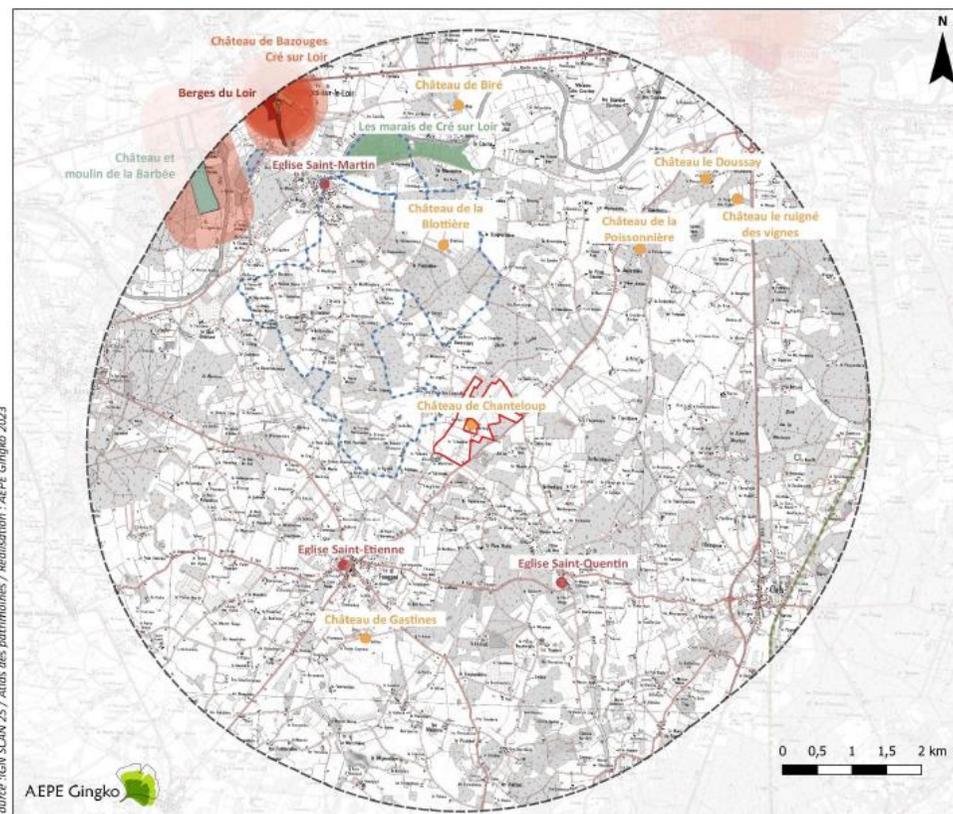
Distance aux habitations et lieux-dits :

- env. **30 m de la Morinière**
- env. **215 m du Petit Gastine**
- env. **350 m du Chêne Vert**
- env. **400 m de La Fontaine**



Perceptions depuis les routes :

- Depuis la **Route de la Morinière**
- Depuis la **Route de Saint-Quentin-les-Beaurepaire**



Source : IGH SCAN 25 / Atlas des patrimoines / Réalisation - AEPF Gingko 2023

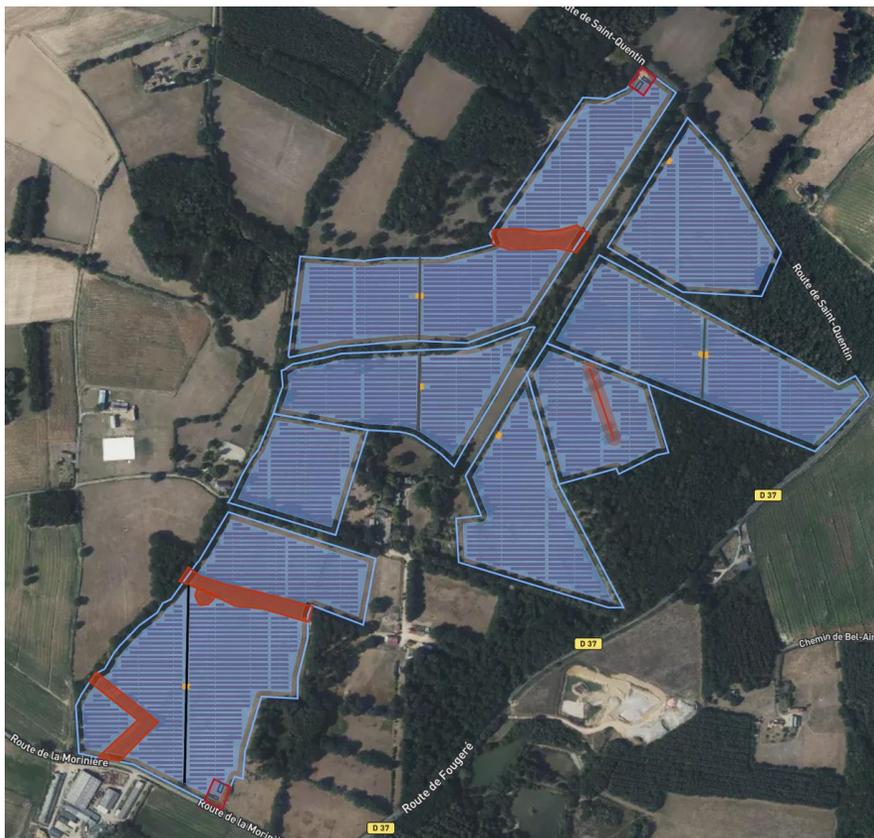
AEPE Gingko

Aire d'étude	Edifices patrimoniaux	Monuments	Sites	Les composantes culturelles
Zone d'implantation potentielle	Châteaux	Inscrit	Inscrit	
Aire d'étude éloignée (5km)	Eglises	Partiellement inscrit	Réserve naturelle	
		protection abord monument	Circuit de randonnée communale	

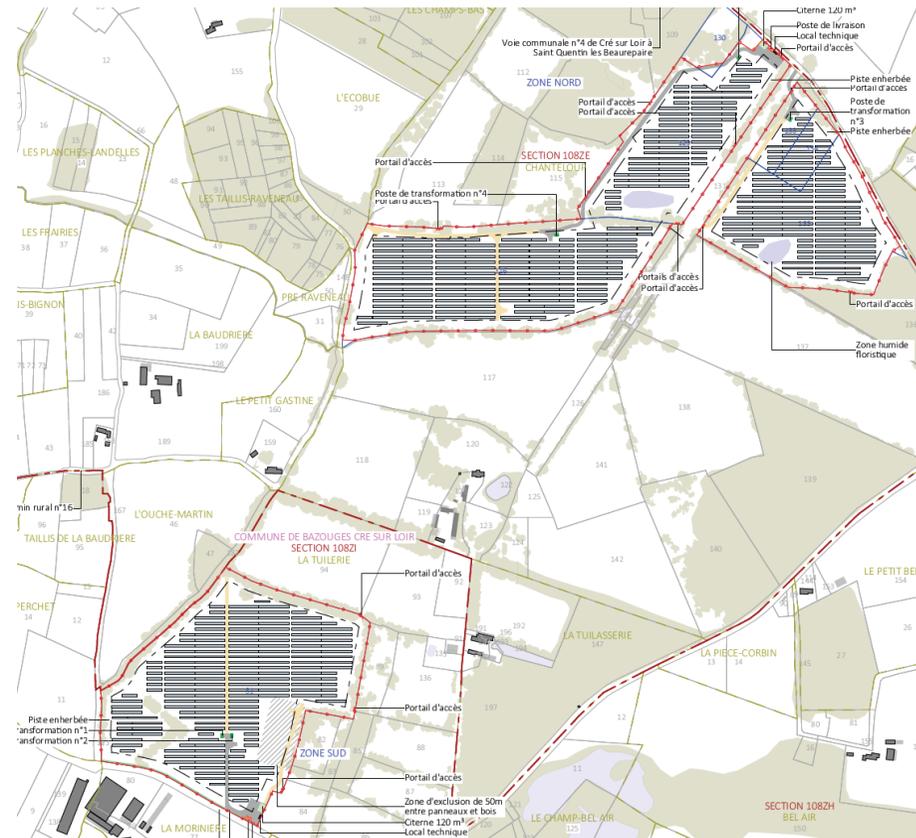
Absence d'enjeux patrimoniaux.

Les boisements entourant le site offrent un masque paysager important. Certaines covisibilités subsistent depuis les routes et la ferme de la Morinière.

Les principales évolutions du projet



- Surface clôturée : **environ 46 ha**
- Puissance : **39,9 MWc**
- Production électrique : **48 GWh/an**
- Equivalent à la consommation de **22 000 personnes** (hors chauffage) soit 82 % des habitants de la communauté de communes du Pays Fléchois.



- Surface clôturée : **environ 24 ha**
- Puissance : **12,95 MWc**
- Production électrique : **16 GWh/an**
- Equivalent à la consommation électrique annuelle d'environ **7 100 personnes** (hors chauffage) soit 26 % des habitants de la communauté de communes du Pays Fléchois

Les caractéristiques du projet



Surface agriPV clôturée : **24 ha**



Accès : **D32 puis route de la Morinière au Sud et route de Saint-Quentin les Beaurepaire au Nord.**



Equipement :

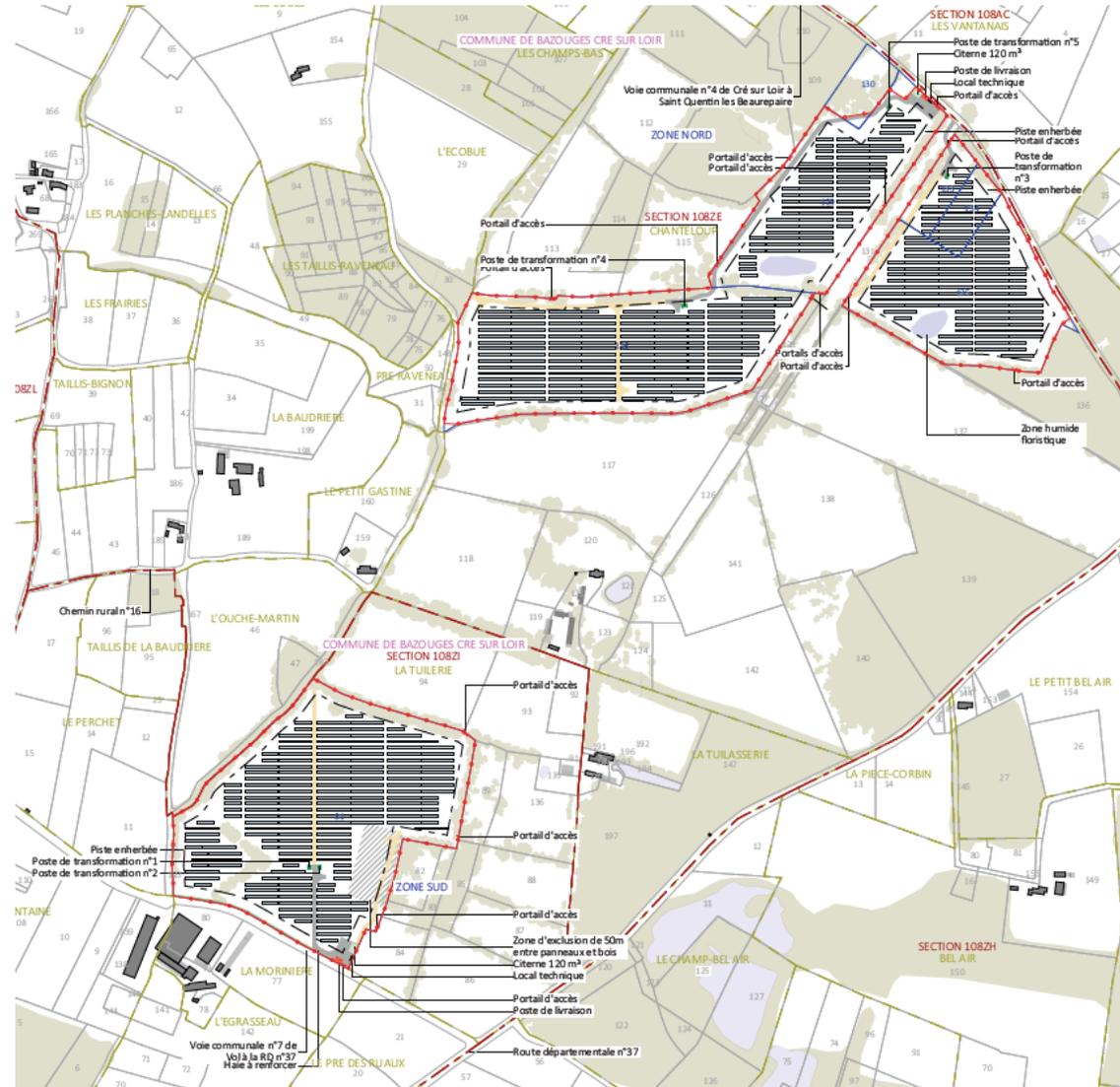
- **5 transformateurs**
- **2 postes de livraison**
- **2 citernes**
- **Env. 21 222 panneaux**



Linéaire de haies à créer/renforcer :
250 m



Puissance estimée projet : **12,95 MWc**



Les mesures paysagères prévues dans le cadre du projet



- Aménagement d'une haie paysagère
- Passage de structures 2V à 3H ayant un point haut moins élevé.



Le raccordement envisagé



Raccordement au poste source : **La Flèche**



Distance au piquage: **~7,5 km**

Le raccordement au réseau électrique national sera réalisé et sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS. La procédure en vigueur prévoit l'étude détaillée par ENEDIS du raccordement du parc solaire qu'une fois le permis de construire obtenu. Le tracé définitif du câble de raccordement ne sera donc connu qu'une fois l'étude technique réalisée par ENEDIS et acceptée par le porteur de projet. Cet ouvrage de raccordement, qui sera intégré au Réseau de Distribution fera l'objet d'une demande d'autorisation selon la procédure définie par l'Article 50 du Décret n°75/781 du 14 août 1975 modifiant le Décret du 29 juillet 1927 pris pour application de la Loi du 15 juin 1906 sur la distribution d'énergie. Cette autorisation sera demandée par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (ENEDIS) qui réalisera les travaux de raccordement du parc photovoltaïque.

L É G E N D E



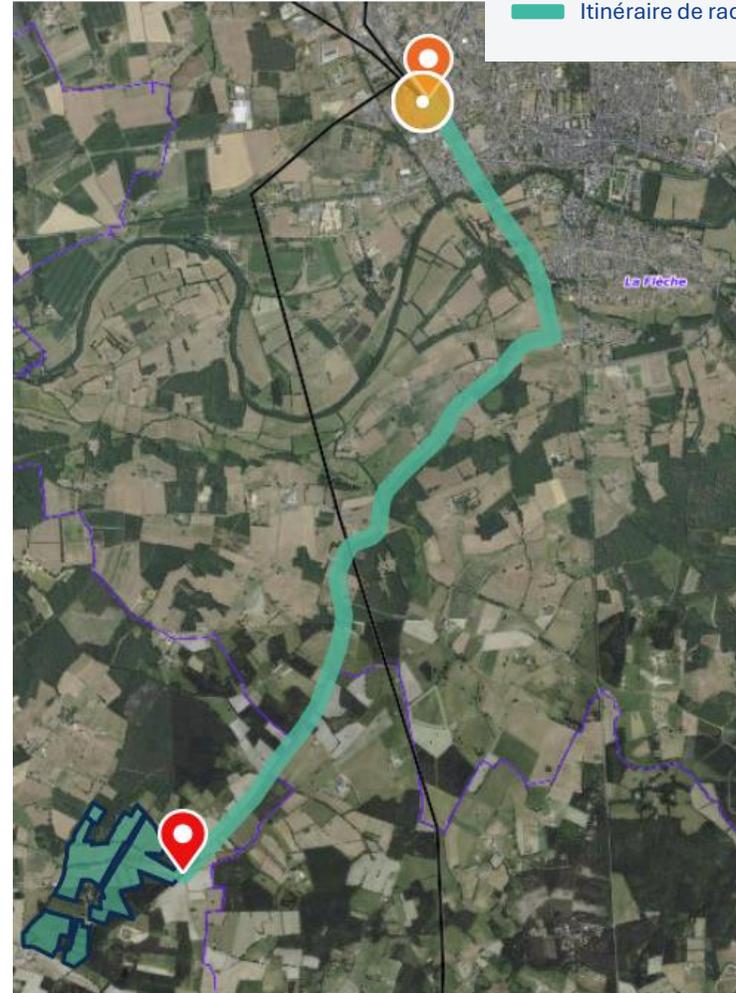
Implantation du projet



Poste source de La Flèche



Itinéraire de raccordement



Les retombées socio-économiques du projet



Retombées fiscales du projet : **40 600 €/an***



Taxes d'aménagement : **33 200 €, dont 19 300 € pour la commune**



Coût prévisionnel du projet : **10,7 M€**



Nombre d'emplois mobilisés (en phase chantier) : **env. 40**



Production estimée du parc: **16 GWh/an**



Equivalent en termes de consommation : **environ 7 100 personnes (hors chauffage)**



Tonnes de CO2 évitées par an, méthode RTE : **7 700 tCO2/an**

RÉPARTITION DES TAXES IFER, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES pour une puissance installée de 12,95 MWc*



*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes actuelles

En synthèse



Un projet en mise en compatibilité avec les documents d'urbanisme, sur **un terrain agricole.**



Un **évitement des zones environnementales sensibles et une proposition d'intégration paysagère** complémentaire



Des **retombées économiques pour la commune de Bazouges Cré sur Loir, la communauté de communes et le département** sur toute la durée de vie du projet



12,95 MWc injectés sur le réseau, soit l'équivalent de la **consommation annuelle d'électricité d'environ 7100 personnes**



Un projet agrivoltaïque qui **respecte la synergie entre production agricole et production énergétique, tout en garantissant la réversibilité des terres agricoles.**

Et la suite?



Mise à disposition d'un exemplaire de la présentation pour les riverains et mise en ligne sur le site internet de la mairie



Envoi du compte-rendu par Photosol de la réunion aux participants



Dépôt du permis de construire



Poursuite du dialogue avec les parties prenantes

Merci pour votre attention

Avez-vous des questions ?

Quentin BOULARD

Grégoire SHENBERG

Camille VANIER

Adresse contact : concertation-projets@photosol.fr